

**ATTESTATION DE CAPACITE D'ACTIVITE AQUATIQUE ET NAUTIQUE  
CAMP SDV**

**Je soussigné,**.....

**Maitre Nageur Sauveteur, à la piscine ou plan d'eau de**.....

**Atteste que l'enfant** (*nom et prénom*).....

Est capable, conformément à l'annexe I de l'arrêté du 20 juin 2003 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratique de certaines activités physiques en CVL, de se déplacer dans l'eau sans présenter de signe de panique sur un parcours de 20 mètres, avec passage sous une ligne d'eau, posée et non tendue. Le parcours a été réalisé dans la partie d'un bassin ou d'un plan d'eau d'une profondeur au moins égale à 1m80.

Fait à ..... Le .....

**Signature du MNS qui atteste de l'aptitude    Cachet de la piscine**